

Mois	Jour	Opérations
septembre 2020	mercredi 16	Transmission auprès du département DGRH A1-1 des attributions de CRCT accordés pour 2020-2021
	jeudi 24 à 10 h	Ouverture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT
octobre 2020	jeudi 22 à 16 h	Fermeture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT
	lundi 26 à 10 h	Vérification de la recevabilité par les établissements
novembre 2020	lundi 9 à 17 h	
	à partir du jeudi 12	Réunions des bureaux des sections du CNU
février 2021	avant le jeudi 25 février	Réunions plénières des sections du CNU
	fin février	Date limite de saisie des CRCT proposés par les sections du CNU
mars 2021	mardi 2 à 10 h	Communication des CRCT accordés par le CNU

A l'issue du congé, le bénéficiaire remet, dans les 3 mois, un rapport sur ses activités pendant la période du CRCT au président ou au directeur de l'établissement concerné qui le transmet au conseil académique ou à l'organe en tenant lieu. Ce rapport est déposé dans l'application Galaxie/NAOS et consultable par le CNU.